

**PREFECTURE DES YVELINES**  
**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS**  
**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENQUÊTES PUBLIQUES**  
-----

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique sera ouverte du **vendredi 21 septembre 2012 au mardi 16 octobre 2012 inclus** à la mairie de **VERNOUILLET** sur la demande présentée par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Verneuil-sur-Seine et Vernouillet (**S.I.E.A.V.V**), domiciliée Hôtel de Ville, 9 rue Paul Doumer 78540 – **VERNOUILLET** en vue de l'obtention de la modification de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 14 avril 1997 relatif au champ captant de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

Madame Anne **BOUCHE-FLORIN**, urbaniste-architecte, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau à la mairie de **VERNOUILLET** aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser directement par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de **VERNOUILLET**.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera à la mairie de Vernouillet aux dates et heures ci-après :

	<b><u>VERNOUILLET</u></b>	
Vendredi	21 septembre 2012	de 8h00 à 12h30
Jeudi	27 septembre 2012	de 14h00 à 17h30
Mardi	16 octobre 2012	de 9h00 à 12h30

Dès réception, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Vernouillet, à la préfecture des Yvelines/Direction de la Réglementation et des Elections/bureau de l'environnement, ainsi que dans la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye pour y être tenue à la disposition du public.

**FAIT A VERSAILLES, le 27 août 2012**